**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET D’IMAGES FILMEES**

Je soussigné(e)..........................................................................................................................................

Demeurant ..............................................................................................................................................

..................................................................................................................................................................

...................................................................................................................................................................

Autorise MME AURELIE FONTAINE, demeurant au 1790, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76430, Saint Romain de Colbosc, et L’ASSOCIATION LES ARTS & CO, siégeant à la même adresse, à me photographier et/ou me filmer.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image et au droit au nom, je donne l’autorisation à ces derniers de fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et images prises dans le cadre de la présente.

Les photographies ou images pourront être exploitées et utilisées par MME FONTAINE et LES ARTS & CO, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation de temps, intégralement ou par extraits et notamment pour la presse, l’édition, l’exposition, la publicité, la projection publique et support informatique.

Les bénéficiaires de l’autorisation s’interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies ou images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, d’utiliser les photographies ou images, objets de la présente, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Election de domicile est faite par chacune des parties aux adresses précisées aux présentes.

Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....................................................................., le...............................................................................

en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures :

L’élève Madame Aurélie Fontaine